

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	13

SEANCE DU 29 AOUT 2022

DATE DE LA CONVOCATION 24/08/2022 L'an Deux Mille vingt deux et le 29 août à 19 heures 30

DATE D’AFFICHAGE 24/08/2022 Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Clarence Appell, Peggy Viola, Carlos Coelho, Sandra Fiorèse, Nathalie Jacquier, Fabrice Mermin, Joseph Bracco, Patrick Bastien
Absents et excusés : Brigitte Simon (pouvoir à Clarence Appell), Cyril Durand (pouvoir à Peggy Viola), Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho), Jean-Christophe Eichenlaub.

DELIBERATION N°4 : Circulation sur la route forestière

Le Maire explique que suite à la mise en place du sens unique durant un an à titre expérimental, il est nécessaire de faire un choix sur le sens de circulation sur la route forestière. Plusieurs habitants ont transmis des courriers exprimant leurs incompréhensions voire leur mécontentement concernant les restrictions de circulations sur la route forestière.

Concernant la période hivernale, le Maire précise qu’il ne reviendra pas sur sa décision de fermer la route du 1^{er} décembre au 15 mars. Cette décision relève de son pouvoir de police pour assurer la sécurité. En effet, la commune n’a pas les moyens de saler et déneiger cette route durant tout l’hiver et installer un panneau « à vos risques et périls » n’a aucune valeur juridique. Par conséquent, si un accident devait avoir lieu, c’est le Maire qui en serait responsable. La route restera donc fermée du 1^{er} décembre au 15 mars, le Maire précise tout de même que les périodes d’enneigement étant de moins en moins fréquente, la route pourra rouvrir plus tôt.

Concernant le reste de l’année, le Maire propose de soumettre au vote deux possibilités :

- Soit remettre en place la circulation dans les deux sens pour tout le monde
- Soit maintenir le sens unique dans le sens montant.

Après avoir débattu, le Maire demande aux élus s’ils souhaitent voter à bulletin secret. Ceux-ci ne le souhaitant pas, il soumet au vote la proposition de laisser le sens de circulation actuel (sens unique dans le sens montant).

Pour : 7 (Joseph Bracco, Peggy Viola, Cyril Durand (pouvoir à Peggy Viola), Clarence Appell, Sandra Fiorèse, Patrick Bastien, Antoine Huynh)

Contre : 5 (Frédéric Thomas, Carlos Coelho, Benjamin Bou Aziz (pouvoir à Carlos Coelho), Nathalie Jacquier, Fabrice Mermin)

Abstention : 1 (Brigitte Simon (pouvoir à Clarence Appell))

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité décide de maintenir le sens unique sur la route forestière.

Fait à le MONTCEL, le 29 août 2022

Le Maire,
Antoine HUYNH

